

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TANCREDE ALLOCATION GLOBALE – Part D – FR0013473493

Cet OPCVM est géré par la société AURIS GESTION

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : TANCREDE ALLOCATION GLOBALE a pour objectif de gestion de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à son indicateur de référence, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire.

Indicateur de référence : l'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 40% Euro Stoxx 50 TR + 10% MSCI World (hedged EUR) TR + 30% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR + 20% Bloomberg Barclays Global High Yield Total Return Index Value TR Hedged EUR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion : l'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, titres de créance (souverains, entreprises, investment grade, et dans la limite de 50% de l'actif net en titres high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net) et libellés en toutes devises, étant entendu que le risque de change du Fonds ne saurait dépasser 30% de l'actif net. Le Fonds sera investi essentiellement sur des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. Il pourra, par ailleurs détenir en direct (dans la limite de 20% de l'actif net) des titres vifs actions et comprendre (dans la limite de 20% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement). Aucun investissement direct en titres vifs obligataires ou en instruments du marché monétaires ne sera effectué. L'équipe de gestion, en se fondant sur les allocations et vues globales validées en comité de gestion (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés), décide, de manière discrétionnaire et en s'appuyant par ailleurs sur les outils quantitatifs propriétaires d'aide à l'allocation d'actifs déployés par la société de gestion, des mouvements tactiques à opérer tout en respectant un budget de risque prédefini. Ces décisions d'investissement prises de manière discrétionnaire par l'équipe de gestion peuvent s'appuyer sur les outils quantitatifs propriétaires d'aide à l'allocation d'actifs déployés par la société de gestion et sur les recommandations non liantes fournies par le conseiller en investissements externe auquel recourt la société de gestion pour le Fonds. L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

Actions de toute taille de capitalisation et de tous secteurs : de 0% à 75% de l'actif net (avec une limite de 20% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 1 milliard d'euros).

Obligations et instruments du marché monétaire : de 0% à 100% de l'actif net, avec une limite d'exposition à 50% de l'actif net en titres dits « high yield » (titres spéculatifs) et à 10% aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). L'exposition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et variera en fonction des opportunités de marché. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6.

Matières premières : de 0% à 20% de l'actif net, via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, métaux précieux, ...) ou encore des ETF portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE). L'exposition aux matières premières sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur relative aux OPCVM et notamment aux règles de diversification. **Immobilier** : dans la limite de 10% maximum l'actif net, à des indices éligibles sur l'immobilier coté de la zone OCDE (par exemple, le « Dow Jones Global Select Real Estate Securities Index », dit

« RWO » ou encore les indices Euronext IEIF SIIC France, Euronext IEIF REIT Europe) via des contrats financiers ou encore des ETF portant sur ces indices. Aucune contrainte sectorielle et/ou géographique n'est prévue, sauf en matière d'exposition sur les pays émergents qui sera comprise dans une fourchette allant de 0% à 30% de l'actif net. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il pourra néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé entre 0% et 30% de son actif net au risque de change (principales devises concernées : dollar US, livre sterling), de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds limitera également ses investissements en OPC éligibles déployant des stratégies alternatives à 30% de son actif net (par exemple : Event Driven/ Situations Spéciales ; Relative Value/Valeur relative ; Global Macro/ Stratégies macro-économiques/opportunistes ; Credit arbitrage/Arbitrage crédit ; Long/Short Equity /Stratégie actions long/short ; Multi stratégies ; Marché des Collateralized Loan Obligations ou « CLO » ...). Eu égard à sa gestion principalement en multigestion, le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et dans la limite de 30% en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères définis par l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC et fonds d'investissement éligibles qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ou fonds d'investissement. Il pourra s'agir d'ETF. Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés, conseillés ou promus par AURIS GESTION dans la limite de 20% de l'actif net du Fonds. Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net. Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré, à terme ferme et conditionnels. Ces contrats financiers peuvent être utilisés, à titre de couverture et/ou d'exposition, au risque d'action, de taux, sur indices éligibles portant sur de l'immobilier coté ou encore sur indices éligibles de matières premières, et/ou, de couverture uniquement, du risque de change (contrats de change à terme) et/ou du risque de crédit. Le recours aux dérivés de crédit, uniquement sur indices de CDS (de type iTraxx Main ou Crossover), est limité à une stratégie de couverture et ce jusqu'à 10% maximum de l'actif net du Fonds. Le portefeuille peut être investi jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés de type credit linked notes (CLN) sur iTraxx Main et/ou de type BMTN, EMTN, warrant ou certificat structuré (Autocall ou Phoenix avec effet mémoire), dans le cadre de la poche produits structurés. Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces ainsi qu'à l'investissement en parts ou actions d'OPC éligibles.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : distribution. Plus-values nettes : capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans au moins.

Conditions de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur synthétique permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calculer cet indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Le risque de l'OPCVM se situe au niveau 5 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque s'explique par une exposition flexible du portefeuille aux principales classes d'actifs ou stratégies (actions, obligations, monétaires, matières premières, alternatif).

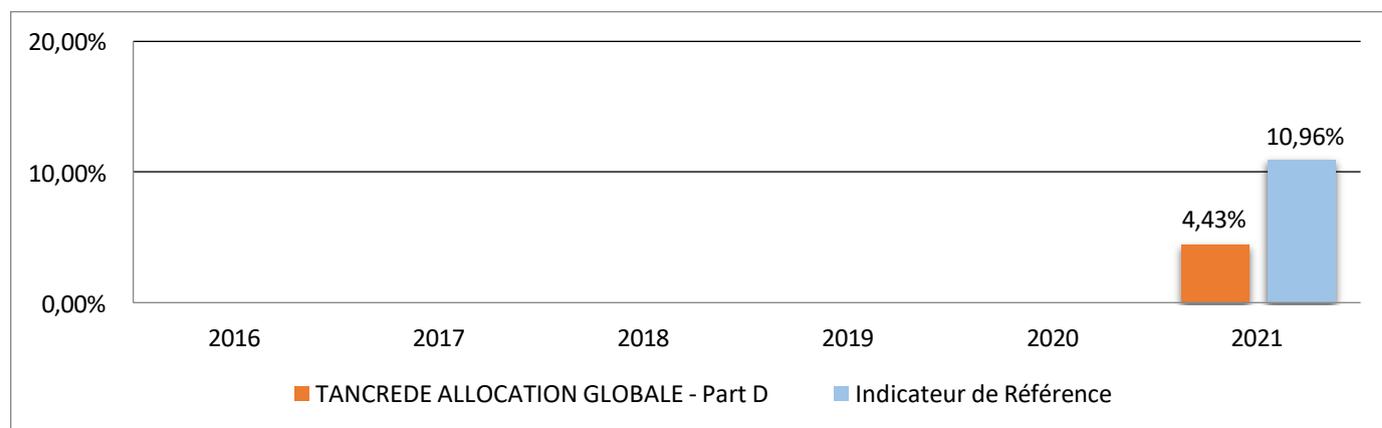
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Risques importants non pris en compte dans l'indicateur : **Risque crédit** : risque de défaut, plus important pour les titres spéculatifs, et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée) pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Il est rappelé que le Fonds peut être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des titres high yield (ayant un caractère spéculatif). **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés** : le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels. **Risque de liquidité** : le Fonds peut être exposé, jusqu'à 20% de son actif net, à des petites capitalisations et donc au risque de liquidité lié à ces titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	2%	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	2,90% TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence A titre d'information, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.	

Performances passées



Indicateur de référence : 40% Euro Stoxx 50 TR + 10% MSCI World (hedged EUR) TR + 30% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR + 20% Bloomberg Barclays Global High Yield Total Return Index Value TR Hedged EUR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).

L'OPCVM a été créé le 11 mars 2020. La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Forme juridique : FCP

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : AURIS GESTION – 153 boulevard Haussmann- 75008 PARIS – Tél : (+33) 1 42 25 83 40 – Email : middlegco@aurisgestion.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion AURIS GESTION – 153 boulevard Haussmann- 75008 PARIS – Tél : (+33) 1 42 25 83 40 – Email : middlegco@aurisgestion.com.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19 octobre 2022**.